



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
DU GONSEIL COMMUNAL DE TANNAY  
DU 25 JUIN 2018 A 20H15**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018
3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
7. Election du Bureau :
  - 7.1 Election du Président
  - 7.2 Election du 1er Vice-Président
  - 7.3 Election du 2e Vice-Président
  - 7.4 Election de 2 scrutateurs
  - 7.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants
8. Nomination de la Commission des finances
9. Nomination de la Commission de gestion
10. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'examen de l'avant-projet de la révision partielle des statuts du Conseil régional (3 membres)
11. Nomination d'un membre à la Commission du concept énergétique
12. Préavis N° 23 relatif à une demande de crédit de 510'000 CHF/TTC pour l'acquisition des biens-fonds 229 et 232, propriétés du Canton de Vaud
13. Préavis N° 24 relatif aux comptes communaux pour l'année 2017
14. Préavis N° 25 relatif à une demande de crédit de 31'000 CHF/TTC pour la ventilation du toit de l'immeuble du Centre du village 2 et Petite-Gatillarde
15. Préavis N° 26 – Rapport de gestion pour l'année 2017
16. Propositions individuelles et divers

**1. Appel**

33 personnes sont présentes, 7 personnes sont excusées (Deschamps Régine, Guex Marie Danièle, Keller Jean-Marc, Levy Daniel, Levy Johanna, Nassisi Fabrice, Stettler François). La majorité est fixée à 17 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018**

Eric Bouendé Tomfeun était excusé lors de la séance du 30.04.2018 et non pas absent. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le procès-verbal de la séance 30 avril 2018 est approuvé à la majorité.**

**3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal**

Suite au départ de Virginia Tschopp, Marc Lüthi est assermenté. Il se présente brièvement.

#### **4. Communications du Bureau**

Le Président remercie Mmes Egger et Favarger Schmidt pour l'organisation de la sortie à Rossinière avec la visite du jardin des Monts, la visite de la cave Dutruy à Founex et le repas à la Buvette de la plage de Tannay.

Il informe que la séance du Conseil du 3 décembre est reportée au 10 décembre.

#### **5. Communications de la Municipalité**

Le Syndic informe que D. Rudaz est Vice-Syndic pour l'année 2018-2019. Il relève le succès de la votation consultative sur le port et rappelle que c'est une première étape. Il remercie N. Finkelstein et G. van Gelder, ainsi que Guy Deriaz et Claude Hilfiker de Mies pour leur investissement pour présenter quelque chose de cohérent. Il rappelle qu'il s'agissait d'un vote consultatif et que le Conseil aura à se prononcer à chaque étape du projet.

Une vingtaine de personnes ont participé à la sortie du Conseil le 9 juin sur les hauts de Rossinière avec une visite guidée du jardin des Monts, spécialisé dans les plantes aromatiques et médicinales. L'accès ne se fait qu'à pied avec une dénivellation de 500 m. Il remercie les organisatrices M.-N. Favarger Schmidt et E. Egger.

L'inauguration du projet « Tannay se visite » a eu lieu le 17 juin. Environ 60 à 80 personnes y ont participé. C'était l'occasion de découvrir la commune d'une nouvelle façon. La Municipalité remercie la Commission culturelle, en particulier J.-M. Keller qui y a consacré de nombreuses heures.

Concernant l'auberge communale, le Syndic rappelle que la Municipalité est en conflit avec le gérant pour non-paiements de loyers qui l'ont amenée à lui envoyer à plusieurs reprises de courriers comminatoires, également pour des négligences flagrantes dans l'entretien du matériel, pour des factures non-payées, pour le non-paiement des taxes de séjour etc. La résiliation du bail lui a été notifiée pour le 31 mai 2020. Alors que la Municipalité est convaincue qu'une résiliation se justifie pleinement au vu des graves manquements, M. Zumberi, qui a repris il y a quelques mois la gérance d'une deuxième auberge communale à Bassins, a fait appel à l'ASLOCA et a contesté cette résiliation. Les parties se sont retrouvées le 22 mai à la Préfecture, devant la Commission de conciliation en matière de baux à loyer pour faire valoir leur point de vue. La Commission de conciliation, présidée par Mme le Préfet Turin, a donné pleinement raison à la Commune. Elle a toutefois accordé à M. Zumberi une prolongation de six mois, soit jusqu'à fin novembre 2020. Le gérant a fait opposition à ce jugement et les parties se retrouveront devant le Tribunal des baux à Nyon. La date n'a pas encore été communiquée. Dans cette affaire, la commune est défendue par Me Greub de l'assistance juridique AXA. Pour répondre à une demande du secrétariat, le Tannayroli paraîtra désormais à fin octobre et en mars-avril, les mois de juin et décembre étant très chargés.

Mme Ségolène Brouet, nouvelle secrétaire communale adjointe, entrera en fonction le 2 juillet. La Municipalité lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Cette année, le 1<sup>er</sup> août sera célébré à Mies.

#### **N. Finkelstein**

Concernant les réserves à bâtir, Tannay a abandonné la demande d'être une localité à densifier. En effet, après avoir défini un périmètre d'environ 10 minutes à pied de la gare, centré sur les commerces, etc, il a été constaté que même avec l'augmentation permise de croissance annuelle de la population dans ce périmètre, il était toujours surdimensionné. Nous avons refait la vision communale et démontré que, quoi que nous fassions, la commune restait surdimensionnée. La Municipalité a mis en évidence que la zone à bâtir était très compacte et que cela n'avait pas de sens d'isoler quelques parcelles en zone agricole ou verte à l'intérieur du tissu bâti. Elle a demandé de maintenir le statu quo sauf quelques petites réductions en périphérie de la commune, notamment un terrain très en pente près du Torry. Le dossier a été envoyé au Canton début juin et elle attend la réponse.

Concernant la zone lacustre, le Comité de pilotage s'est beaucoup investi en vue du vote consultatif du 10 juin. Trois séances publiques ont été organisées à la Buvette de la plage avec l'exposition de la maquette, interviews par la presse écrite et télévisée, etc.

N. Finkelstein remercie les employés administratifs des deux communes d'avoir exécuté cette surcharge de travail impeccablement. Il s'agissait du premier vote consultatif du district de Nyon, même le Préfet n'était pas au courant de tous les détails. La maquette sera exposée aux administrations communales, en juin à Tannay, en juillet à Mies, en août à Tannay, etc. La Municipalité tiendra le Conseil au courant du progrès des projets et soumettra des préavis certainement avant la fin de l'année.

Le rapport de gestion du SITSE 2017 est à disposition sur la table.

### **G. van Gelder**

Il revient sur le financement du futur port présenté le 19 mars écoulé. En particulier, le taux de 1% utilisé pour les emprunts bancaires que la commune devrait éventuellement faire avait été jugé trop bas. Il a tenu compte de ces remarques pour les présentations publiques qui ont eu lieu à Tannay et à Mies les 7 et 8 mai en appliquant un taux de 3%. Le prix de location des places passe pour la plus petite de 1000 à 1170 francs la première année et le double pour les plus grands bateaux. Ces prix correspondent cependant encore à la réalité actuelle dans les ports de la région. Concernant les fonds propres, il a inclus un rendement de 1,5%, ce qui amène un revenu de 765'000 CHF pour les communes sur une base d'un apport de fonds propres de 2'000'000 CHF.

Enfin il a évoqué lors de sa présentation au Conseil en mars que des revenus supplémentaires pourraient provenir de locataires qui n'habitent ni Tannay, ni Mies mais sans les chiffrer. Il a fait cet exercice pour les présentations publiques en considérant que 25% des places étaient occupées par des personnes extérieures aux deux villages, ce qui est la situation réelle actuelle. Il a aussi pris l'option qu'elles seraient surtaxées de 33% par rapport au prix payé par les habitants de Tannay et de Mies, ce qui est très raisonnables, car souvent c'est plutôt 50% ou même doublé dans d'autres ports de la région. Ce revenu supplémentaire ferait qu'on ne couvrirait pas simplement les charges, mais que cela amènerait un résultat positif pour les communes de 1'100'000 CHF. Ce surplus pourrait alimenter un fonds de réserve supplémentaire pour le port pour éventuellement financer des charges extraordinaires ou d'autres dépenses non prévues. Il présente les statistiques du radar sur la route de St Cergue : Celui-ci mesure la vitesse des véhicules dans les deux sens. Il est intéressant de noter la différence des mesures entre le côté où l'automobiliste voit le radar et l'autre sens où il ne se rend pas compte qu'il est mesuré !

En direction de Commugny, 96% des automobilistes respectent la limitation de vitesse et 4% dépasse la limitation. Si on se base sur le fait que les amendes officielles ne sont émises qu'à partir de 56 km/h, on peut estimer que 2% des automobilistes dépassent cette vitesse. En comparaison, nous recevons régulièrement les chiffres des amendes données par la police qui se situent entre 6 et 9% des voitures contrôlées. Donc le radar diminue la vitesse en général. Lorsque les conducteurs ne voient pas le radar, 92% respectent la limitation de 50 km/h et 8% sont au-dessus.

On constate que 5'750 véhicules passent en moyenne par jour, mais c'est certainement un peu moins que normal, car la route de la Gare à Mies a été fermée la plupart du temps en direction de Tannay.

Des seuils ont été posés de part et d'autre du carrefour de la route Duvillard avec la route de Malcroissant.

Il était prévu de terminer le carrefour avec la route des Pralets pendant la fermeture de la route Duvillard depuis la route Suisse, mais la Municipalité a appris que le SITSE voulait poser un tube à travers ce carrefour. Le revêtement sera posé après la pose du tube ; la date n'est pas encore fixée.

Les travaux de la RC1 avancent selon les prévisions et même un peu plus vite ; la section entre les deux giratoires de Tannay était prévue plus tard.

G. van Gelder participe aux réunions de la CIPS (Commission de police et sécurité). Les statistiques de criminalité dans la région pour 2017 montrent qu'il y a moins de délits en

général pour l'ensemble des communes de Terre Sainte. A Tannay, il y a eu 11 vols par effraction en 2017 contre 10 en 2016. Pour rappel, il y en avait eu 24 en 2015 et 64 en 2014.

#### **N. Pulver Piccot**

A la rentrée, il y aura 1394 élèves au primaire (+70) et 483 env. au secondaire, soit 1877 élèves en Terre Sainte. Il y a 4 classes à Tannay pour 57 élèves. L'UAPE la Péniche a pu satisfaire toutes les demandes.

L'AJET (Association pour l'accueil de jour) a engagé Mme Mélanie Gras comme directrice. Mme Maud Latour est coordinatrice des AMF (Accueil en milieu familial). Mme N. Fenu, responsable de la péniche (UAPE), part à Chavannes-des-Bois. Elle est remplacée à Tannay par Mme Milena Esteves.

La crèche de Chavannes-des-Bois ouvrira à la rentrée.

Concernant l'aéroport, la commune de Tannay est membre de l'Association des riverains de l'aéroport de Genève (46 communes) qui s'est opposée à la fiche PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) qui prévoyait un doublement du trafic aérien. Une nouvelle association s'est créée au niveau national : CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable), (KLUG en allemand) qui s'occupe plus particulièrement de la problématique des risques de santé des personnes exposées au bruit de l'aéroport. Elle a lancé une pétition nationale « Pour garantir le couvre-feu nocturne de 22h à 7h dans tous les aéroports suisses ». Le dossier peut être consulté sur le site : <https://www.cesar-klug.ch/petition>, délai 31.08.2018.

#### **D. Rudaz**

Le chauffage de l'école devait être assaini avec un délai en 2017 qui a été repoussé à 2018. Les travaux ont été confiés à l'entreprise qui travaille pour la Buvette. Le prix de CHF 31'000 est correct. Il n'y a pas de préavis, car les travaux sont urgents et doivent être réalisés en juillet-août 2018. Le budget 2017 a été reporté en 2018.

### **6. Communication des délégués des différentes associations intercommunales**

M.-N. Favarger Schmidt a assisté à la séance du conseil Intercommunal de l'Ajet du 31 mai 2018. Le thème en était la présentation des comptes et leur validation. Ceux-ci ont été dûment validés. L'année 2017 et le premier semestre 2018 ont été difficiles, notamment à cause de la démission et du départ du directeur, ce qui a grandement chargé le CODIR. Les comptes ont été bien tenus. Il est à noter que la direction (assumée par la présidente) ad intérim a bien fonctionné, le CODIR en a été félicité et sincèrement remercié. Il y a une légère augmentation du nombre des enfants dans les UAPE. Les charges sont administratives sont toutefois maintenues.

C. Chatton a assisté à une séance des SITSE. Les comptes ont été traités. Les SITSE ont trois buts : épuration, eaux et collecteurs. Pour l'épuration, les comptes ont entraîné une diminution du fonds de réserve. Pour l'eau potable et les collecteurs, il y a eu surplus, c'est-à-dire une augmentation du fonds de réserve de CHF 679'000 pour l'eau potable et de CHF 224'000 pour les collecteurs.

### **7. Election du Bureau :**

#### **7.1 Election du Président**

Claude Chatton, vice-président, annonce que Gilbert Caillet se représente. Il est élu par acclamation et remercie de la confiance témoignée depuis de nombreuses années.

#### **7.2 Election du 1er Vice-Président**

Claude Chatton est seul candidat. Il est élu par acclamation

#### **7.3 Election du 2e Vice-Président**

- Virginia Tschopp, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente a quitté la commune. Jean-Louis Jacquinod est candidat. Il est élu par acclamation.
- 7.4 Election de 2 scrutateurs  
Françoise Gerig et Elfriede Egger sont candidates. Elles sont élues par acclamation.
- 7.5 Election de 2 scrutateurs-suppléants  
Sylviane Dassio et Jill Monney sont candidates. Elles sont élues par acclamation.
- 8. Nomination de la Commission des finances**  
Arcadio Mir, Jean-Marc Keller, Nicole Wermuth Keyaerts, Jill Monney, Marie-Noëlle Favarger Schmidt et Daniel Levy sont candidats. Le vote a lieu à bulletin secret.  
Sont élus : Arcadio Mir, Nicole Wermuth Keyaerts, Jean-Marc Keller, Marie-Noëlle Favarger Schmidt et Jill Monney.
- 9. Nomination de la Commission de gestion**  
Jean-Louis Jacquinod, Marc Polydor, Jean-Pierre Kaltenrieder, Eric Bolay et Hugo Studer se représentent. Ils sont élus par acclamation
- 10. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'examen de l'avant-projet de la révision partielle des statuts du Conseil régional (3 membres)**  
Sont candidats : Arnaud Weil, Jill Monney et Chantal Geoffroy Bourné. Ils sont élus par acclamation.
- 11. Nomination d'un membre à la Commission du concept énergétique**  
A. Weil explique que ce concept est imposé par le canton avec demande de réduction de la consommation énergétique. Kristin Reynisdottir est élue par acclamation.
- 12. Préavis N° 23 relatif à une demande de crédit de 510'000 CHF/TTC pour l'acquisition des biens-fonds 229 et 232, propriétés du Canton de Vaud**  
N. Finkelstein présente le préavis.  
X. Boquillon estime qu'il faut saisir cette opportunité et rester maître de ces parcelles que le Canton met à notre disposition.  
Le bulletin secret n'est pas demandé.  
**Le préavis no. 23 est accepté à l'unanimité.**
- 13. Préavis N° 24 relatif aux comptes communaux pour l'année 2017**  
D. Rudaz présente le préavis et répond à différentes questions.  
Les comptes présentent un bénéfice, avant réserves et amortissements, de CHF 3'902'725.55 par rapport à une perte nette budgétée de CHF 641'550.00. Après avoir passé les écritures relatives aux fonds de réserve, aux prélèvements et aux amortissements, le bouclage final présente un bénéfice de CHF 72'762.09.  
Le rapport de la Commission de gestion est favorable.  
Le bulletin secret n'est pas demandé.  
**Le préavis no. 24 est accepté à la majorité.**  
Le Président remercie Mmes D. Rudaz et S. Muraca pour leur travail.

**14. Préavis N° 25 relatif à une demande de crédit de 31'000 CHF/TTC pour la ventilation du toit de l'immeuble du Centre du village 2 et Petite-Gatillarde**

D. Rudaz présente le préavis. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

**Le préavis no. 25 est accepté à l'unanimité.**

**15. Préavis N° 26 – Rapport de gestion pour l'année 2017**

Le Syndic présente le préavis. Le Président relève qu'il manque la nomination de la Commission ad hoc pour la zone lacustre.

B. Collé parle du problème électrique à la déchetterie en mai 2018. N. Finkelstein répond que le câble a été tiré, que des essais sont faits ces jours et que la mise en service ne saurait tarder ! Les anciens panneaux solaires restent.

**Le préavis no. 26 est accepté à l'unanimité.**

**16. Propositions individuelles et divers**

S. Dasio informe qu'elle a été convoquée pour une commission deux fois par téléphone et que la Secrétaire lui a dit que ce n'était pas grave si elle ne venait pas, que c'était facultatif ! Elle estime qu'une commission n'est pas facultative ! D'autre part, la Secrétaire doit également faire attention que deux commissions ne siègent pas en même temps.

N. Finkelstein répond que ce n'est pas le problème de la Secrétaire et qu'il ne mentionnera plus que c'est facultatif. En fait, il s'agissait d'une séance d'information qui ne demandait pas de votation. Et il n'a pas eu le réflexe de voir si une autre commission et les mêmes membres siégeaient en même temps !

X. Boquillon entend bien que l'auberge ne fonctionne pas, mais demande s'il serait possible de voir des comptes.

Le Syndic lui répond que ces questions sont délicates et qu'il ne peut pas communiquer le chiffre d'affaires. Avec le chiffre d'affaires que le gérant communique, il se demande comment il fait pour payer ses employés. Lors de la séance de conciliation, le gérant a dit avoir six employés. Si la Commission de gestion le souhaite, elle peut avoir tous les chiffres.

J. Monney relève que les travaux route de Suisse ne sont pas suffisamment signalés et mal éclairés.

G. van Gelder répond que la signalisation et les marquages sont surveillés par une personne du Canton et qu'il faut faire très attention. La signalisation change tous les jours ! La sécurité se discute lors de chaque séance de chantier et est faite dans les règles.

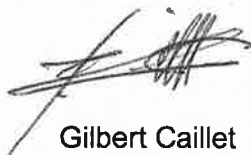
G. Caillet demande s'il y aura de l'eau et de l'électricité dans les giratoires, à quoi G. van Gelder répond que oui.

C. Chatton souhaite que pour une prochaine votation communale on demande l'avis des responsables du dépouillement. Le format A4 n'était pas judicieux et les 30 bulletins nuls sont dus au fait que la carte de vote entrait dans l'enveloppe.

Un citoyen a parlé à G. Caillet de chantiers à l'abandon. En Malcroissant, N. Finkelstein a contacté le propriétaire en début d'année et lui a demandé de terminer sa maison. Le propriétaire veut créer une piscine, ce qui n'a pas été possible à cause de la pluie. Au Chemin des Molards, le chantier n'est pas à l'abandon, mais a été arrêté pour demander un nouveau permis de construire pour des modifications non autorisées. Une opposition est en cours. Au chemin des Abérieux, N. Finkelstein répond que le chantier a redémarré.

Le Président clôt la séance à 22h40 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer

